

## Séance du jeudi 21 avril 2011 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

**Présents** : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean Claude.

**Absent** : GUIMET Nicolas.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 15.04.2011.

**Nombre de conseillers** : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 13.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour de la réunion un point supplémentaire qui concerne l'attribution d'une subvention pour la fête médiévale suite à la réception des comptes 2010 du comité des fêtes. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à la réunion. Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

**2011-04-09**

### Attribution d'une subvention pour la fête médiévale

Suite à la fourniture des comptes 2010 du comité des fêtes et après lecture du budget prévisionnel de la fête médiévale, il est proposé de participer à hauteur de 2.000 euros pour le financement de cette manifestation qui aura lieu du 14 au 15 mai 2011.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 1611-4 ;  
**Vu** le dossier et le budget prévisionnel de la fête médiévale ;

**Considérant** qu'il convient d'apporter une aide financière aux projets des associations de la commune concourant à l'animation et au développement social et culturel de la vie communale ;

- **Décide** l'attribution d'une subvention de 2.000 euros pour la fête médiévale 2011 au Comité des fêtes ;
- **Précise** que le montant de cette subvention sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**2011-04-10**

### Choix du nouveau promoteur pour projet intergénérationnel

**Monsieur Le Maire informe** les membres du conseil municipal que suite à la délibération du 28 novembre 2010 désignant le promoteur AKERYS pour la réalisation du programme immobilier intergénérationnel sous réserve du respect du cahier des charges suivant :

- création de deux servitudes en vue d'autoriser l'accès à la maison restant la propriété Berthet ;
- édification d'un mur séparatif d'une hauteur de 1.80 mètres séparant la partie cédée par les consorts Berthet et celle restant leur propriété ;
- démolition de l'ancien atelier Berthet ;
- Rétrocession à la commune des espaces publics nouvellement créés : placette, voirie, places de stationnement ;
- réalisation de locaux médicaux en vue d'accueillir des professions médicales avec remise en dotation à la commune ;
- shon de 3400 m<sup>2</sup> ;
- attribution prioritaire des logements en accession à la propriété et en location aux personnes domiciliées sur la commune ;

plusieurs réunions ont eu lieu avec celui-ci. Cependant, les projets de compromis successifs ne répondant pas à l'intégralité du cahier des charges, il est demandé aux membres du conseil de prendre une décision quant à la poursuite du projet intergénérationnel avec AKERYS

**PROMOTION** ou choisir un nouveau promoteur parmi les trois autres promoteurs qui avaient été présélectionnés lors du conseil du 28 novembre 2010.

**Vu** la délibération en date du 18 novembre 2011,

**Considérant** que les projets de compromis successifs avec AKERYS PROMOTION ne répondent pas au cahier des charges imposé tel qu'il est fait mention ci-dessus,

**Considérant** que le projet immobilier intergénérationnel proposé par la société VALMONT répond en totalité au cahier des charges et garantit des logements aidés, respectant ainsi la règle des 35 % de logements sociaux imposée au PLU, dont la vente sera réalisée sous forme d'un bail emphytéotique au profit de la commune,

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de résilier l'engagement pris avec le promoteur AKERYS PROMOTION.
- **Décide** de retenir la société VALMONT pour la réalisation du programme immobilier intergénérationnel sous réserve du cahier des charges mentionné ci-dessus.
- **Validé** le principe d'une cession des terrains pour un montant total de 750.000 euros nets vendeur.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

#### **2011-04-11 Approbation marché complémentaire de mise aux normes thermiques du bâtiment de l'école maternelle**

**Monsieur Le Maire rappelle** que l'extension de l'école actuelle est en cours de réalisation pour des travaux ayant fait l'objet d'un appel d'offre le 5 Août 2010 pour un montant total de 1.606.899,96 euros HT. Suite à une erreur d'implantation du géomètre, il s'est avéré nécessaire de modifier la liaison entre le bâtiment scolaire existant et la construction de l'école maternelle qui devaient auparavant être distincts l'un de l'autre. Par conséquent, il conviendrait de lancer un marché complémentaire de travaux afin de mettre aux normes thermiques le bâtiment existant, désormais relié au nouveau bâtiment qui répond aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), pour un montant total de 57.314,30 euros HT selon décompte ci-après, sachant que des avenants seront nécessaires pour les travaux de liaison au bâtiment.

| Principaux postes de dépenses (par nature)                     | Montant HT       | Montant TTC      |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Dépenses de MO</b><br>Ingénierie Bureau Maurice Sonnerat 8% | 4.245,50         | 5.077,62         |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                               |                  |                  |
| BONGLET - Isolation par l'extérieur                            | 24.221,00        | 28.968,32        |
| M2H – Menuiseries extérieures                                  | 25.801,00        | 30.858,00        |
| FARIZON - Cuivrerie                                            | 3.046,80         | 3.643,97         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>57.314,30</b> | <b>68.547,91</b> |

Le plan de financement pour la réalisation du marché complémentaire se décomposerait selon tableau ci-dessous :

| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>    |                    |                   |             |                                 |                            |
|--------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------|---------------------------------|----------------------------|
| <b>Ressources</b> (origine du financement) | <b>Type d'aide</b> | <b>Montant HT</b> | <b>taux</b> | <b>Obtention du financement</b> |                            |
|                                            |                    |                   |             | <b>date de la demande</b>       | <b>date de la décision</b> |
| <b>ETAT</b>                                | <b>DETR</b>        | 34.388,58         | 60%         | 14.04.2011                      |                            |
| <b>TOTAL des subventions publiques</b>     |                    | <b>34.388,58</b>  | <b>60%</b>  |                                 |                            |

|                        |               |         |
|------------------------|---------------|---------|
| <b>Autofinancement</b> | 34.159,33 TTC |         |
| dont l'emprunt         | 34.159,33 TTC |         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | 68.547,91 TTC | 100,00% |

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre),

- **Approuve** le marché complémentaire de mise aux normes thermiques du bâtiment de l'école maternelle pour un montant total de 57.314,30 euros HT.
- **Approuve** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

#### **2011-04-12 Approbation de la participation financière 2011 au SIGCSPRA**

**Monsieur Le Maire informe** les membres du conseil municipal que la participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne se vote en Assemblée Générale d'après la population Dotation Générale de Fonctionnement de la commune et sur les bases de ses taxes.

Cette participation doit ensuite être approuvée par chaque commune, bien que celle-ci n'apparaisse pas au budget communal car elle est directement fiscalisée. Pour l'année 2011, la participation fiscalisée pour la commune d'Arthaz est de 39.334 euros, soit 29,98 euros/habitant.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la participation financière 2011 au SIGCSPRA pour 39.334 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

#### **2011-04-13 Fixation indemnité représentative de logement des instituteurs**

**Monsieur Le Maire** expose au conseil que, par circulaire en date du 6 avril 2011, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie lui fait connaître le montant de la dotation Spéciale Instituteurs 2010 qui a été fixée après avis favorable du Comité des Finances Locales du 30 novembre 2010 à 2.808 € par an. Ce dernier propose pour l'année 2010 de maintenir le montant mensuel de l'IRL comme suit :

- . 182,06 € pour les instituteurs non chargés de famille.
- . 227,58 € pour les instituteurs chargés de famille.
- . 263,99 € pour les instituteurs chargés de famille Directeurs avant 1983.

**Le conseil municipal**, entendu le compte-rendu de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition de Monsieur Le Préfet de maintenir le montant de l'Indemnité Représentative de Logement 2010 des instituteurs tel qu'indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

#### **Compte-rendu des décisions du maire**

**Monsieur Le Maire donne** un compte-rendu des décisions prises dans le cadre sa délégation de pouvoir et qui concerne notamment la consultation d'établissements bancaires pour la réalisation d'un nouvel emprunt et le choix du géomètre CARRIER pour l'établissement du plan d'alignement.

## **Point sur les projets en cours**

- **Ecole** : le ravoirage des sols de la cantine aura lieu le 27 avril et l'exécution de la chape est prévue le 28 avril.
- **Eau** : une demande de subventionnement d'un diagnostic sur le réseau d'eau et notamment sur la détection des fuites a été faite à l'agence de l'eau. De plus, Monsieur Le Maire fait un point sur le rendez-vous avec Monsieur Le Préfet qui portait sur la gestion de l'eau suite à la dénonciation de la convention par Annemasse Agglo afin de garantir l'approvisionnement en eau des habitants de la commune.

## **Rapport des commissions**

- **Commission scolaire** : suite aux inscriptions scolaires pour la rentrée 2011/2012, il a été procédé à l'inscription de 24 nouveaux élèves, soit un total attendu de 120 élèves pour 4 classes en demi-niveau. Un courrier sera envoyé à l'inspection académique d'Annemasse afin de demander l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée.
- **Communauté de Communes Arve et Salève** : la mise en place d'un service intercommunal de transport public à l'échelle des quatre communautés de communes Faucigny-Glières, Pays Rochois, 4 Rivières et Arve et Salève est toujours en cours d'étude. Une cotisation patronale de versement transport serait instaurée afin de financer le coût de transport en commun. Dans le projet actuel, une ligne régulière circulera sur la commune.
- **Commission Départementale de Commission Intercommunale (CDCI)** : le projet de schéma de coopération intercommunale sera soumis par le préfet aux membres de la CDCI, le 29 avril prochain, pour être ensuite envoyé aux communes et EPCI qui auront trois mois pour se prononcer.

## **Informations et questions diverses**

- **SIMBAL** : la dissolution du SIMBAL a été ajournée par le préfet suite à un vice de forme.
  - **Emplois été** : un courrier sera adressé à tous les jeunes âgés de 16 à 18 ans, domiciliés sur la commune qui pourront postuler pour travailler aux services espaces verts durant l'été.
  - **Divers** : suite au constat de gendarmerie concernant la pollution faite par le propriétaire de la Station Rose O sur des terrains privés et sans autorisation de leur part, la municipalité ainsi que des membres des associations environnementales se rendront sur place afin d'évaluer le préjudice et décider des suites juridiques à apporter.
-

❖ Séance du 21.04.2011 – Délibérations

- 2011-04-09 Attribution d'une subvention pour la fête médiévale**  
**2011-04-10 Choix du nouveau promoteur pour projet intergénérationnel**  
**2011-04-11 Approbation marché complémentaire de mise aux normes thermiques du bâtiment de l'école maternelle**  
**2011-04-12 Approbation de la participation financière 2011 au SIGCSPRA**  
**2011-04-13 Fixation indemnité représentative de logement des instituteurs**

❖ Signature des conseillers présents

| NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS<br>PRESENTS | SIGNATURE |
|-----------------------------------------|-----------|
| PELLEVAT Cyril                          |           |
| PERNET Marie-Pierre                     |           |
| GROS Laurent                            |           |
| CIABATTINI Alain                        |           |
| THABUIS Bruno                           |           |
| MERANDON Frédéric                       |           |
| CHABOD Frédéric                         |           |
| SCHMITT Lionel                          |           |
| GOLINELLI Joëlle                        |           |
| NOURRISSAT Johane                       |           |
| VIAL Jean-Claude                        |           |
| GOBET Marie-Claire                      |           |
| MURRIS Isabelle                         |           |